

L'évaluation de la qualité de l'air : **une mission au service de tous !**

Depuis plusieurs mois, dans le cadre de ses missions réglementaires, Atmo Occitanie a renforcé le dispositif de mesures visant à améliorer les connaissances notamment à proximité d'axes de circulation sur la métropole de Montpellier.

Une récente augmentation des vols et dégradations sur ces dispositifs de mesures notamment sur les boulevards Berthelot, Vieussens et Mermoz est à déplorer. Outre le préjudice financier, la disparition de ces capteurs va retarder la publication de résultats permettant de partager une situation objective de la qualité de l'air observée sur la métropole.

Dans le cadre de ses missions réglementaires, Atmo Occitanie effectue la surveillance de la qualité de l'air sur la métropole de Montpellier à l'aide d'un dispositif d'évaluation intégré composé de stations de mesures, d'un inventaire des sources de polluants atmosphériques et de modèles de dispersion de pollution permettant d'établir des cartographies de concentrations. La finalité de ce dispositif est d'évaluer l'exposition des populations au regard des valeurs réglementaires.

En milieu urbain, Atmo Occitanie est régulièrement amené à compléter son dispositif d'évaluation au regard des aménagements réalisés en termes d'urbanisme ou de mobilités.

Atmo Occitanie a ainsi mis en place depuis plusieurs mois sur l'agglomération Montpelliéraine un dispositif complémentaire visant à améliorer les connaissances sur les niveaux de concentration en dioxyde d'azote notamment à proximité d'axes de circulation.

Ce renforcement du dispositif contribue aux actions prévues dans la convention de partenariat entre Atmo Occitanie et Montpellier Méditerranée Métropole. Celle-ci a été renouvelée en 2022 et intègre notamment l'accompagnement de la métropole au suivi des plans et programmes sur son territoire, telle que la stratégie mobilités 2025.

Pour évaluer l'exposition sanitaire des populations, des mesures représentatives d'une année complète doivent être recueillies. Pour cela, il est nécessaire de disposer au minimum de quatre mois de mesures, dont deux en période froide et deux en période chaude.

Vingt-deux points de mesures sont actuellement déployés et font l'objet d'un suivi et de relevés réguliers. Atmo Occitanie a constaté une augmentation des vols et dégradations sur ces dispositifs de mesures notamment sur les boulevards Berthelot, Vieussens et Mermoz. Une plainte a été déposée. Outre le préjudice financier, la disparition de ces capteurs va retarder la publication de résultats permettant de partager une situation objective de la qualité de l'air observée sur la métropole.